

# VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

L'adjudication aura lieu le mercredi 17 juin 2026 à 09H30

Au-delà de cette date, tout amateur restant intéressé aura 10 jours pour porter une surenchère de 10% du prix atteint  
Au Tribunal Judiciaire de VERSAILLES (78) 5 place André Mignot

## EN UN LOT

Sur la commune de **BOIS D'ARCY (78390)** dans un ensemble immobilier dénommé « **LES PORTES DU CANAL** »  
**Lieudit Chemin de Puits à Loup**, dans le périmètre de la Zone d'Aménagement Dénommée « **La Croix Bonnet** »  
Cadastrés section BK n° 18, lieudit « Chemin de Puits à Loup » pour 1ha 45a 11ca, n°19, lieudit « Chemin de Puits à Loup » pour 10a, soit pour une contenance totale de 1ha 55a 11ca

Lot n° 314 : **UN APPARTEMENT de 47,65 m<sup>2</sup>** dans le bâtiment C, au 1er étage, porte n°503, comprenant : entrée, séjour, coin cuisine, chambre, salle d'eau, WC, BALCON

Lot n° 563 : **UN PARKING** extérieur

Les lieux sont inoccupés et font l'objet d'un bail en tacite prorogation depuis le 3 janvier 2019

Cette vente a lieu à la requête du **CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT (CIFD)**, SA au capital de 124.821.703,00 Euros, inscrite au RCS de PARIS sous le n° 379 502 644, dont le siège social est situé 39 rue Mstislav Rostropovitch - 75017 Paris, prise en la personne de son représentant légal en exercice dûment habilité et domicilié en cette qualité audit siège ; Venant aux droits du **CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE MEDITERRANEE (CIFMED)**, société anonyme dont le siège social est situé 7 Rue du Docteur Jean Fiolle à MARSEILLE (13006), au capital social de 52.500,00 euros, immatriculée au RCS de MARSEILLE sous le n°391 799 764 ; à sa suite de la fusion-absorption en date du 1er décembre 2015, ayant pour Avocat, Maître Virginie DESPORT-AUVRAY, Avocat au Barreau de VERSAILLES.

**MISE À PRIX : 22.500 € (VINGT DEUX MILLE CINQ CENT EUROS)**  
(outre les frais des poursuites payables en sus, y compris TVA)

Les enchères ne peuvent être reçues que par ministère d'Avocat postulant près le Tribunal Judiciaire de VERSAILLES

## CONSIGNATION POUR ENCHERIR

Consignation pour enchérir obligatoire en un chèque de banque établi à l'ordre du bâtonnier séquestre d'un montant de **3.000 €**, outre une somme pour les frais et émoluments dont le montant sera indiqué par l'avocat chargé de porter les enchères.

Fait et rédigé à VERSAILLES, le 20 avril 2026, par l'avocat poursuivant, Signé Maître Virginie DESPORT-AUVRAY.

POUR CONSULTER LE CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE S'ADRESSER :

► À **Maître Virginie DESPORT-AUVRAY**, Avocat au Barreau de VERSAILLES, demeurant 19 rue Saint Louis - 78000 VERSAILLES. Tél : 01.39.50.72.14 – Email : virginie.desport-auvray@wanadoo.fr dépositaire d'une copie du cahier des conditions de vente.

► À la **A.A.R.P.I ASM Avocats**, la AARPI ASM Avocats, prise en la personne de **Maître Edith SAINT-CENE**, association d'avocats inscrite au Barreau de Paris, demeurant 4, rue de la Bienfaisance – 75008 Paris, Tél : 01 88 61 49 40 - Email : esaintcene@asmavocats.fr – Vestiaire E0624

► Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de VERSAILLES, où le cahier des conditions de vente est déposé (RG 25/00016)

► Sur INTERNET : [www.licitor.com](http://www.licitor.com) - [www.asmavocats.fr](http://www.asmavocats.fr)

Sur les lieux pour visiter le **mercredi 27 mai 2026 de 14h00 à 15h00** et le **mardi 2 juin 2026 de 10h00 à 11h00**